

## La réglementation

- ⇒ Arrêté ministériel du 27 juin 2011 : interdit l'utilisation de certains produits dans les lieux fréquentés par le grand public ou des groupes vulnérables et précise également leurs conditions d'emploi à respecter comme les périodes de retrait après application.
- ⇒ Loi Labbé du 6 février 2014 :
  - à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 : interdiction pour les personnes publiques d'utiliser des produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, forêts et promenades ouverts au public ;
  - à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 : interdiction de la vente, de l'utilisation et de la détention des produits phytopharmaceutiques pour un usage non-professionnel.
- ⇒ Article 68 de la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 22 juillet 2015 :
  - **avancement au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de l'interdiction pour les personnes publiques d'utiliser pour l'entretien des espaces verts, forêts et promenades accessibles ou ouverts au public ;**
  - interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires sur les voiries, sauf pour des raisons de sécurité.

## Les chiffres-clés du zéro phyto en Seine-et-Marne :

### En 2015

sur l'ensemble des communes du département :

- ⇒ **477** étaient diagnostiquées, soit **93 %**
- ⇒ **436** étaient formées et suivies depuis plus d'un an, soit **85 %**
- ⇒ **131** communes sont désormais au « zéro phyto »
- ⇒ **41** communes ont obtenu le trophée ZÉRO PHYT'Eau depuis sa création en 2013
- ⇒ **Moins 74 %** des quantités de matières actives utilisées
- ⇒ **Plus de 20 tonnes** de pesticides non épanchées depuis la signature du 1<sup>er</sup> Plan Départemental de l'Eau et ce entre 2007 et 2015.



## Vos interlocuteurs :



### Département de Seine-et-Marne

Service de l'Eau potable et des actions préventives (SEPAP)  
Tél. : 01 64 14 76 21  
Stéphanie HAMON : stephanie.hamon@departement77.fr  
Laurence VIÉ : laurence.vie@departement77.fr  
Quentin VATRINET : quentin.vatrinet@departement77.fr

### AQUi'Brie

Tél. : 01 64 83 61 00  
Michaël PARIS : michael.paris@aquibrie.fr  
Anne-Elisabeth GAUVIN : ae.gauvin@aquibrie.fr

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à visiter le site de l'eau du Département : [eau.seine-et-marne.fr](http://eau.seine-et-marne.fr)



**Vers le "Zéro phyto"**  
pour les collectivités

**Des enjeux sanitaires, environnementaux et réglementaires**



**La loi du 22 juillet 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte avance au 1<sup>er</sup> janvier 2017 la mise en place de l'objectif zéro phyto dans les espaces publics :** interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts et la voirie, sauf pour des raisons de sécurité.

Le Département, aux côtés de l'association AQUI'Brie, est déjà fortement engagé dans l'accompagnement des collectivités vers la suppression de l'usage des produits phytosanitaires. Ainsi, huit ans après la signature du premier Plan départemental de l'eau, **94 % des communes seine-et-marnaises sont engagées dans une démarche de réduction d'utilisation des produits phytosanitaires** et parmi elles, 131 communes n'ont plus du tout recours à ces produits chimiques.

L'entretien des routes départementales et nationales se fait également sans pesticide depuis sept ans et l'entretien des espaces verts des bâtiments départementaux en zéro phyto est expérimenté.

N'hésitez pas à solliciter les services du Département et d'AQUI'Brie pour être informés et accompagnés dans votre démarche de changement de pratiques vers le zéro phyto.



**Isoline Millot**  
Vice-présidente en charge de l'environnement et du cadre de vie



**Jean-Jacques Barbaux**  
Président du Département de Seine-et-Marne

## Les étapes de l'accompagnement du Département et AQUI'Brie vers le zéro phyto :

- 1 Une **réunion d'information** générale.
- 2 Un **diagnostic** qualitatif et quantitatif des pratiques pour des objectifs adaptés.
- 3 Une **formation** pour tous (élus et agents) suivie d'un protocole de réduction de l'utilisation des pesticides pour une avancée pas à pas.
- 4 Un **suivi annuel** pour s'informer, re-planifier et valoriser les progrès effectués.
- 5 Un **accompagnement financier** pour s'équiper en matériel alternatif.



## Les impacts sur la ressource en eau :

- ➔ Une cuillère à café de pesticides peut polluer jusqu'à 10 km de cours d'eau. Aujourd'hui, l'ensemble des cours d'eau seine-et-marnais est impacté par les pesticides.
- ➔ La qualité pour 6 des 7 nappes d'eau souterraine du département est déclassée à cause des pesticides.
- ➔ 61 % des non-conformités pour l'eau potable en Seine-et-Marne étaient imputées aux pesticides en 2014.

## ↑ Informer les agents et les habitants

Des actions de communication, en interne à la collectivité pour impliquer les agents et en externe pour informer et sensibiliser les habitants, sont essentielles pour la réussite de la démarche.



JE TUE



JE POLLUE



J'ALTÈRE LA SANTÉ

## Des produits dangereux pour la santé

L'utilisation des pesticides présente des risques pour la santé humaine. Dérivé de l'anglais « pest » (ravageurs) et du suffixe « -cide » (tuer), les pesticides regroupent l'ensemble des substances qui sont utilisées pour prévenir, contrôler ou éliminer les organismes jugés indésirables, qu'il s'agisse de plantes, animaux, champignons ou bactéries. Leur utilisation n'est donc pas anodine.

D'après les études scientifiques internationales publiées au cours des 30 dernières années, il semble exister un lien entre exposition professionnelle à des pesticides et certaines pathologies chez l'adulte : la maladie de Parkinson, le cancer de la prostate et certains cancers hématopoïétiques (lymphome non hodgkinien, myélomes multiples).

Par ailleurs, les expositions aux pesticides intervenant au cours des périodes prénatales et périnatales ainsi que lors de la petite enfance semblent être particulièrement à risque pour le développement de l'enfant.

Source INSERM : Institut national de la santé et de la recherche médicale - 2013

## Quelles sont les solutions pour ne plus utiliser des produits chimiques ?

**1<sup>ère</sup> question à se poser :**  
**L'herbe est-elle nécessairement indésirable ?**

